



La Direction générale des Douanes (DGD) a signé le 9 octobre, au nom du gouvernement de la République du Cameroun, un projet d'accord de coopération en matière de transport terrestre des marchandises avec la République du Congo.

« Le Cameroun et le Congo devant être prochainement reliés par une route bitumée de 651 km reliant la ville de Sangmélima au Sud du Cameroun à la ville de Ouesso dans le Nord du Congo, le nouveau protocole d'accord impactera davantage leurs économies respectives. », indique la DGD.

Elle ajoute que, conscients de l'importance des transports pour le développement et convaincus de la nécessité d'une étroite coopération entre les deux Etats en vue de maîtriser les problèmes inhérents aux transports des marchandises et des personnes, les participants ont notamment arrêté les lignes directrices de ce document de référence.

Le but ultime étant la densification des échanges commerciaux et le renforcement de l'intégration sous-régionale. Au-delà du contexte, le président Paul Biya a signé en décembre 2012, un décret portant ratification de l'accord de transport aérien conclu avec le Congo. Le Cameroun a par ailleurs, mené des actions semblables avec le Tchad et la RCA.

investiraucameroun
